



Accident avec tiers en fuite - Pas de remboursement

Par **latriche**, le **07/08/2013** à **12:47**

jr,
mon fils, 6 mois de permis et sa voiture depuis 3 mois, s'est fait emboutir par l'arrière le 14 juillet, par un véhicule, qui a immédiatement pris la fuite, lui laissant heureusement sur son crochet de remorquage, sa plaque d'immatriculation.
Dépôt de plainte le lendemain à la Gendarmerie.
Malheureusement, elle appartient à un "gens du voyage", sédentarisé, mais qui demeure sur une autre commune que celle du dépôt de plainte (donc en Gie, ça va vite, trois semaines pour transmettre la procédure à 15 km !!!!!!!)

Après contact pris avec l'assurance, il n'aura aucune indemnisation car l'autre conducteur n'a pas, ni rempli, ni signé le constat.

Comme mon fils est assuré au tiers, il faut justement un tiers identifié. J'ai pu, je vous dis pas comment, récupérer l'identité complète du propriétaire, j'ai le numéro de la voiture, et j'ai même pu avoir les coordonnées de son permis de conduire.

Mais pour l'assurance, il n'est pas assez "identifié" !!!!!!!

En fait ce qu'il manque vraiment à mon assureur, c'est le nom de son "confrère adverse", voilà tout.....

Quelqu'un, aurait il la vraie définition du "tiers identifié", une idée sur la véracité des propos de l'assurance, car autant vous le dire tout de suite, j'ai immédiatement compris qu'il n'y aurait absolument rien à tirer de la Gendarmerie, ils s'en battent, et savent très bien qu'ils ne pourront rien contre le "manouche", qui loge à moins d'1 km de la brigade concernée !!!!!!!

Merci à vous de me donner votre avis